



EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE

Commission permanente du **9 avril 2018**

Décision n° **CP-2018-2331**

commune (s) : Lyon 7°

objet : Développement urbain - Projet urbain partenarial (PUP) 75 Gerland - Cession, à titre gratuit, à la copropriété de la résidence Chênes-Senteurs-Erables d'une parcelle de terrain nu située 67 rue de Gerland

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier

Rapporteur : Madame la Vice-Présidente Geoffroy

Président : Monsieur David Kimelfeld

Date de convocation de la Commission permanente : vendredi 30 mars 2018

Secrétaire élu : Madame Sarah Peillon

Affiché le : mardi 10 avril 2018

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Bret, Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Abadie, Crimier, Philip, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, M. Barral, Mme Frier, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Kabalo, Képénékian, Mmes Frier, Cardona, MM. Vincent, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mme Rabatel, MM. Bernard, Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Veron, Hémon, Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, M. Vesco.

Absents excusés : Mme Bouzerda (pouvoir à M. Brumm), M. Le Faou (pouvoir à Mme Peillon), Mme Poulain (pouvoir à M. Grivel), M. Suchet (pouvoir à M. Abadie), Mme Belaziz (pouvoir à M. Kabalo).

Absents non excusés : M. Rousseau.

Commission permanente du 9 avril 2018**Décision n° CP-2018-2331**

commune (s) : Lyon 7°

objet : **Développement urbain - Projet urbain partenarial (PUP) 75 Gerland - Cession, à titre gratuit, à la copropriété de la résidence Chênes-Senteurs-Erables d'une parcelle de terrain nu située 67 rue de Gerland**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier

La Commission permanente,

Vu le projet de décision du 27 mars 2018, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil, par sa délibération n° 2017-1976 du 10 juillet 2017, a délégué à la Commission permanente une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.1.

Dans l'optique de la réalisation du prolongement de la rue Pierre Bourdeix à Lyon 7°, intégré à l'opération d'aménagement du "75 Gerland", conformément à l'emplacement réservé (ER) n° 17, du plan local de l'urbanisme et de l'habitat (PLUH) de la Ville de Lyon, la Métropole de Lyon doit céder à la copropriété de la résidence "Chênes/Senteurs/Erables", représentée par son syndic la SAS Easimmo, une parcelle de terrain nu d'une superficie de 33 mètres carrés environ, située 67 rue de Gerland à Lyon 7° et appartenant au domaine privé métropolitain.

Cette emprise actuellement en cours d'enregistrement cadastral est incluse dans la continuité du terrain de la copropriété. Ce délaissé a été paysagé lors de la construction de la résidence sur la parcelle cadastrée BM 78. Il est entretenu par la copropriété depuis sa création.

Aux termes du compromis, la cession de cette parcelle se ferait à titre purement gratuit, admis par France domaine, bien libre de toute location ou occupation, hormis la présence d'un candélabre d'éclairage public qui, en cas de besoin, devra être déplacé aux frais exclusifs de la copropriété.

La Métropole s'engage à réaliser, à sa charge, comme prévu dans l'opération d'aménagement les travaux suivants :

- la démolition du mur existant situé sur la propriété de la Métropole de Lyon,
- l'édification d'une nouvelle clôture au nouvel alignement sur le terrain cédé. Cette clôture sera composée d'un mur bahut surmonté d'un barreaudage en conformité avec l'article 11 du plan local d'urbanisme (PLU),
- la remise en état des espaces verts et la mise en œuvre d'une haie végétalisée à l'arrière de la future clôture côté copropriété ;

Vu ledit dossier ;

Vu les termes de l'avis de France domaine du 8 septembre 2017, figurant en pièce jointe ;

DECIDE

1° - Approuve la cession par la Métropole de Lyon, à titre gratuit, à la copropriété de la résidence "Chênes/Senteurs/Erables", représentée par son syndic la SAS Easimmo, d'une emprise de 33 mètres carrés environ, actuellement en cours d'enregistrement cadastral, appartenant au domaine privé métropolitain et située 67 rue de Gerland à Lyon 7°.

2° - Autorise monsieur le Président à accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à la régularisation de cette cession.

3° - La cession patrimoniale sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2018 et donnera lieu aux écritures suivantes : sortie estimée du bien du patrimoine métropolitain : 6,39 € en dépenses - compte 204 422 - fonction 01 et en recettes - compte 2112 - fonction 01 - opération n° 0P09O2754, écritures d'ordre au chapitre 041.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 10 avril 2018.